

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
50
Suppléants ayant voix
délibérantes :
1
Conseillers représentés :
5
Total votants :
56

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2017 A 19H00

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 6 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 13 décembre 2017 à 19h00, avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise SCHULZ, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT
Abdelhraman MEFTAH à Nicole GIRY
Ghislaine DUBIEN à Sylvie CHAUNY

Conseiller.e.s absent.e.s : Didier ROMEUF, Claude NOWOTNY, Jany BROUSSE

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Joëlle MYE

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

Amortissements DÉLIBÉRATION N° 20171213-03

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Vu l'instruction comptable M14 et M49 et plus précisément des articles définissant l'application des immobilisations, il est nécessaire de délibérer sur le seuil et les durées d'amortissements des biens.

Il est proposé :

- De poursuivre les amortissements des communautés antérieures à la fusion, au besoin de régulariser les biens qui n'ont pas été amortis avant le 1/1/2017 en appliquant des durées de 15 à 60 ans.
- De fixer à 800 € le seuil unitaire des biens de faible valeur en deçà duquel l'amortissement sera pratiqué sur 1 an.
- De fixer les durées d'amortissement des différentes immobilisations ainsi :

Immobilisations incorporelles		Immobilisations corporelles	
Logiciels	1 an	Voitures	8 ans
Etudes et recherches non suivi de réalisation	5 ans	Camions	6 ans

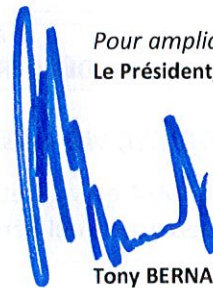
Logos	5 ans	Mobilier	10 ans
Subventions d'équipement : • Versées aux professionnels (privés ou publiques)	15 ans	Matériel de bureau	10 ans
Versées aux particuliers	5 ans	Matériel informatique	3 ans
Immobilisations incorporelles		Immobilisations corporelles	
		Matériel divers	7 ans
		Installations et appareils de chauffage	20 ans
		Equipements de cuisines	15 ans
		Equipements sportifs	15 ans
		Installations de voirie	25 ans
		Plantation	20 ans
		Agencement et aménagement terrains	30 ans
		Bâtiments légers	15 ans
		Agencement et aménagements de bâtiments (y compris installations électrique, téléphone et informatique)	20 ans
		Construction sur sol d'autrui Immeuble productif de revenus	Durée du bail 30 ans

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le seuil et les durées d'amortissements des biens, tels que décrits ci-dessus.

TOTAL VOTANTS : 56 = Conseillers Présents : 50 + Représentés : 6 Non-participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 56 = Pour : 56 Contre :
Abstention :



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon